



**ARMENTIÈRES**  
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215900176-20241205-DE24179-DE

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 5 décembre 2024  
Convocation du : 28 novembre 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Dominique BAILLEUL

DE24.179

**CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS**  
**RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) POUR LE**  
**RENFORCEMENT DES ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE**

*Autorisation - Approbation*



Dans le cadre de la démarche de la Politique de la Ville, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales et contractualisée dans le Contrat de ville et des solidarités 2024-2030, la ville d'Armentières et la Préfecture du Nord ont lancé un Appel à manifestation d'intérêt, en complément de la programmation annuelle de la politique de la ville pour 2024.

Celui-ci vise à concevoir et mettre en œuvre des actions collaboratives en faveur de la réussite éducative, via des actions de rapprochement entre les parents et le milieu scolaire, en articulation avec l'existant.

Parallèlement, le collège Desrousseaux, situé en périmètre politique de la ville depuis décembre 2023, fait état d'un contexte en forte évolution autour de la santé sexuelle des élèves.

En effet, les personnels de l'établissement observent des difficultés dans l'appréhension de la transformation de leur corps, en particulier chez les jeunes filles. Ils soulèvent également une confusion dans l'approche de la notion de sexualité et ses conséquences chez les élèves.

De son côté, le centre social Les 4 saisons développe depuis deux ans un atelier baptisé « Parlons sexo » avec les adolescents fréquentant la structure. Les outils de l'atelier sont régulièrement utilisés avec les familles qui expriment leurs difficultés à aborder ce sujet avec leurs enfants.

Face à cette problématique, la ville d'Armentières souhaite favoriser une implication accrue des acteurs du territoire en renforçant l'investissement des familles dans la scolarité de leurs enfants, dans les apprentissages scolaires mais aussi dans le cadre plus général de l'accompagnement de l'épanouissement au sein de l'école et/ou du collège.

Le centre social « Les 4 saisons » a répondu à l'AMI lancé par la ville et la Préfecture en déposant un projet intitulé « T'as le feeling » à destination des élèves de quatrième du collège Desrousseaux et de leurs parents.

Ce projet permettra notamment de faciliter les liens familiaux via des temps d'échanges enfants-parents sur les sujets de vie affective et sexuelle et d'apporter à chacun de l'information sur la santé sexuelle.

Le projet « T'as le feeling » se déclinera de novembre 2024 à juin 2025 par :

- l'organisation d'un spectacle sous forme de pièce de théâtre et d'un jeu ayant pour but d'aborder divers thèmes de façon ludique et permettre aux élèves de discuter, poser des questions et s'exprimer sur le sujet, à destination des parents et des enfants.
- la création d'ateliers constitués de dix à trente jeunes collégiens, animés par la référente famille du centre social au cours des pauses méridiennes.
- la création d'ateliers de sensibilisation et d'expression à destination des parents et animés, entre autres intervenants, par le CIDFF.

Le projet sera clôturé en fin d'année scolaire par une soirée de restitution-débat avec les jeunes et leurs parents, en aval de plusieurs séances de théâtre.

Une convention relative au financement partiel de cette action par la Ville est établie au titre de sa participation aux projets financés par la Politique de la ville. Le montant de la subvention demandée sur les crédits politiques de la Ville de la commune est de 2 000€. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

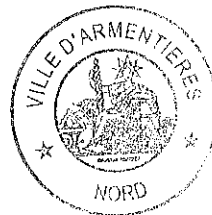
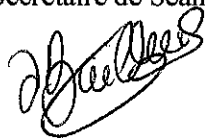
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.
- d'autoriser le versement de la subvention de 2000€ au porteur de projet concerné.

### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

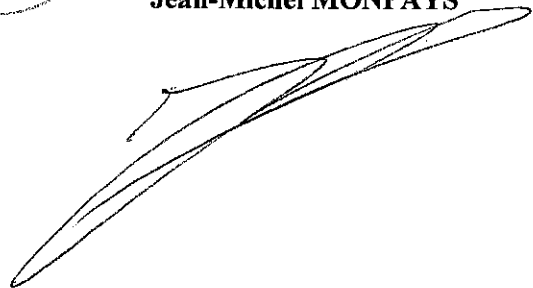
Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

**Dominique BAILLEUL**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Jean-Michel MONPAYS**





**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ARMENTIÈRES**  
L'audace des transitions

Direction de la Transition Écologique  
et de l'Innovation Sociale

Tél. : 03.21.76.21.73.

Mail : [politiquedelaville@ville-armentieres.fr](mailto:politiquedelaville@ville-armentieres.fr)

## CONVENTION

En 2024, la Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle son engagement avec le Contrat de Ville et des Solidarités (CdVS), outil unique et structurant de lutte contre la pauvreté, issu de la fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités. Cette fusion est unique en France. L'État local, la MEL et leurs partenaires ont souhaité que les enjeux soient abordés dans un projet de territoire ensemble au profit des habitants les plus fragiles de la Métropole.

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en vertu de la **délibération n° DE24.049 relative à la programmation 2024 du Contrat de Ville** et de la **délibération n° DE24.023 relative au budget principal pour l'exercice 2024**,

d'une part,

Et le Centre Social « Les 4 Saisons », représenté par Claudine MESSAGER, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration,

d'autre part,

Considérant que le projet « **T'as le feeling** » du Centre Social « **les 4 Saisons** » entre dans le programme du Contrat de Ville et des Solidarités, et répond à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur de la réussite éducative, via des actions de rapprochement entre les parents et le milieu scolaire, en articulation avec l'existant, lancé par la commune et la Préfecture,

**Il est convenu ce qui suit**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA CONVENTION**

Le Centre social Les 4 saisons s'engage dans la mise en œuvre d'actions dont l'objectif principal est de lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes en proposant des actions qui visent à :

- Favoriser une politique d'animation et de loisirs, intergénérationnelle et interculturelle à l'échelle du territoire ;
- Favoriser le développement du pouvoir d'agir des habitants ;
- Favoriser et valoriser les liens familiaux.

## **ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2024-2025.

## **ARTICLE 3 : MODALITÉ DE PAIEMENT**

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « T'as le feeling » à hauteur de **2 000€** au titre de la participation aux crédits alloués à la politique de la ville.

L'ensemble de l'engagement financier de la Ville d'Armentières représentant au total **3 072 €**, il est à noter que **1 072€** sont par ailleurs octroyés au titre du droit commun.

L'État s'engage également à financer ce projet à hauteur de **8 000 €**.

Le paiement par la Ville d'Armentières s'effectuera en une seule fois, au retour des conventions signées, sur le compte : 40059261902, Banque : Banque Populaire du Nord.

## **ARTICLE 4 : BILAN**

Le centre social Les 4 Saisons s'engage à fournir à la Ville d'Armentières, un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, **soit pour la date limite du 31 mai 2026**.

## **ARTICLE 5 : RECOURS**

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recette à l'encontre du centre social Les 4 Saisons au regard des titres fournis avec le bilan.

## **ARTICLE 6 : DÉNONCIATION**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Armentières, le 21 octobre 2024

En deux exemplaires

Pour la Ville d'Armentières  
Le Maire,

Pour le Centre Social Les 4 Saisons  
La Présidente,

**Jean-Michel MONPAYS**

**Claudine MESSAGER**